Image not found or type unknown

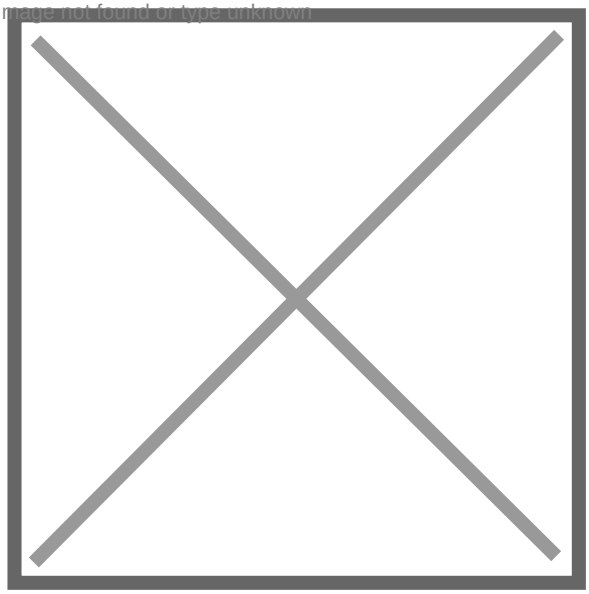

RDV pour renouveler TS-VPF trois mois après l'expiration

Par **GSSH**, le **13/08/2014** à **12:06**

Bonjour tout le monde,

J'ai un souci pour renouveler mon titre de séjour mentionné Vie privée et familiale. En fait, je viens de déménager sur Paris suite à un changement de travail et comme vous savez peut être à Paris tout est fait par RDV sur Internet. Donc, ma carte de séjour expira en Novembre 2014, et quand j'ai essayé de regarder sur le site de la préfecture, la seule data possible était fin Janvier 2015, bien trois mois après l'expiration de mon titre de séjour. Et bien sûr, j'ai imprimé la convocation de RDV. Mais ma question est si j'ai toujours le droit de travail pendant ces trois mois sans papier? et si la réponse est non, comment faire pour continuer dans mon entreprise?

Je vous remercie par avance.

Roy

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés